Vol. XVI. | Saint-Boniface, Manitoba, 29 Septembre 1887 | No. 50.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS

QUESTION D'ENFANT.

Père, qui passe le plus vite ?
Est-ce la fleur ? Est-ce le vent ?
Est-ce l'étoile qui gravite
Et s'enflamme en sillon mouvant ?
Est-ce la nue ou la fumée ?
L'hirondelle sifflant dans l'air ?
La fusée en gerbe allumée ?
Est-ce la foudre ? Est-ce l'éclair ?
Le torrent ? L'ardente avalanche ?
Le plomb rapide et meurtrier ?
Le brick gonflant son aile blanche ?
L'homme penché sur l'étrier ?
Le sable arraché de la grève ?
La frêle bulle de savon ?
Le fil de la Vierge ? Le rêve ?
La feuille morte, le ballon ?
—Mon fils, que l'avenir t'évite
Ce savoir doux et douloureux.
Non. Ce qui passe le plus vite,
Enfant, ce sont les jours heureux !

Vicomte de Gères.

PENSÉES.

C'est par l'éducation qu'on peut réformer la société et la guérir des maux qui la tourmentent.

Celui là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.

Louis XIV disait que lorsqu'il nommait quelqu'un à une place, il faisait quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un ingrat.

Le véritable moyen de bien jouir d'un bonheur, c'est de l'associer à un autre bonheur.

Nous passons notre vie à nous mal juger les uns les autres parceque nous nous obstinons à nous ériger en juges, sans avoir jamais sous les yeux les pièces du procès.

Si rapides que se fassent les chemins de fer, il y aura toujours une rapidité plus grande, c'est celle de la vie.

La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître.

LES SOULIERS ROUGES.

Un journal de tempérance publie la confession suivante d'un buveur converti.

"Un soir j'étais établi, selon ma triste habitude, dans cette maudite auberge, buvant le gain de la journée, lorsque se présenta un marchand ambulant, portant dans son sac de jolis petits souliers d'enfant. La femme de l'aubergiste le fit entrer et laissa sa petite fille choisir la paire qu'elle préférait. Celle-ci mit avec empressement la main sur de jolies bottines rouges. La mère les lui chaussa et porta en triomphe l'enfant vers son mari pui paya gaiement.—Quelque chose m'étouffait ! "Misérable que tu es, me dis-je, c'est parce que tu apportes ton argent ici que cet homme peut si facilement satisfaire les fantaisies de son enfant, tandis que les tiens sont dans les guenilles et dans la misère. Non ! cela ne peut pas durer ! Il faut que cela change."

"Aussitôt je me levai, je partis. Je trouvai en sortant ma femme qui venait me chercher pour me ramener au logis. En me rencontrant elle eut peur, car je n'étais pas bon pour eux Je voulus prendre l'enfant qu'elle portait, mais ma fillette elle-même fit un mouvement de répulsion pour se dégager de mes bras. Je la pris cependant. Je la couvris de caresses inaccontutumées. Je réchauffai contre ma poitrine ses pieds nus et glacés, et ce contraste avec les bottines rouges acheva de me briser le cœur.

"Toi aussi tu auras des souliers, lui dis-je et dès ce soir !" Je me dirigeai vers une boutique, j'achetai des souliers. Les pieds de ma chère enfant furent au chaud.

Et je pris l'engagement devant Dieu, et en lui demandant son aide, de ne pas remettre les pieds à l'auberge. Grâce à lui, j'ai tenu ma parole. Notre intérieur n'est plus le même. La paix a remplacé les disputes incessantes, l'aisance, la misère. Ce sont les souliers rouges qui ont tout fait. Ou plutôt c'est Dieu qui a tout fait par le moyen de ces petits souliers rouges."

LA FEMME A LA MODE.

La mode est l'art de dénaturer la femme sous prétexte de l'embellir.

C'est une souveraine tyrannique qui s'impose toujours et ne se répète jamais. Plus ses édits sont ridicules et plus ridicules paraissent, aux yeux d'une société arbitraire, ceux qui ne s'y soumettent pas.

La mode fait aveuglement singer à ses adeptes des innovations adoptées par une personne en vogue, ayant une difformité réelle ou imaginaire à dissimuler, un défaut irréparable à populariser, ou un simple caprice à satisfaire.

Si la femme a toujours été ce qu'est la femme à la mode de nos jours, qui peut calculer combien de nuits blanches notre grand'mère Eve doit avoir passées à se tracasser la tête pour découvrir les manières les plus coquettes et les plus attrayantes de porter son petit tablier de feuilles de vigne ?

Le cou de grue de l'assassine Marie Stuart nous a valu la femme à grand collet entonnoire une entorse au pied de la princesse Louise nous infligea au Canada la femme à canne ; une paire de verrues sur la joue d'une reine enfanta la femme à grains de beauté postiches, et la colossale machine à s'asseoir de la Vénus Hottentote nous imposa la femme à faux croupion dit *gracian bend*. Ce ridicule appendice, en paraissant jeter les bras et les jambes de sa victime en avant, donne à certaines femmes l'apparence de dindes se préparant à piquer une tête.

La chevelure féminine s'est aussi plié aux exigences de la mode. En couleur elle a parcouru toute la gamme des teintes possibles, depuis la crinière jaune montarde Elisabeth, jusqu'à la filasse lait caillé Marie Antoinette.

Comme forme de chevelure, nous avons eu les styles queue de vache, torquette, tire-bouchon, boudin, balais et la forme botte de foin dite *water fall*, qui ne parait avoir été inventée que pour sauver à la tête le trouble d'avoir à porter le chapeau. Il ne faut pas non plus oublier la frisette, l'accroche-cœur et enfin l'atroce "band" d'aujourd'hui qui, en cachant le front, réussirait à donner à la figure la plus angélique l'apparence d'une face de guenon mal peignée.

La coiffure a aussi eu ses transformations depuis le bonnet galette plate, format trente sous ; jusqu'à l'énorme chapeau parapluie Gainsborough, ornementé à tour de rôle d'un jardin floral au grand complet et d'un musée universel d'ornithologie.

La Sauvage se perce le nez, l'Indienne les joues, la Caffre les lèvres et la Canadienne...les oreilles pour mieux pouvoir servir d'étagères ambulantes pour l'étalage d'articles de joaillerie.

La femme pour suivre la mode, s'est dans tous les temps, torturé l'imagination pour trouver moyen de cesser d'être ce qu'elle est. Est-elle svelte et maigrelette, qu'elle se transforme le plus tôt possible en espèce de hangar à coton. Elle est grasse et rondelette, que vite elle se coupe la respiration et se massacre le panier au pain en s'efforçant de s'aplatir dans une cage à barres d'acier. Cet instrument de torture, appelé corset, serre parfois tellement la taille que l'on ne peut pas comprendre comment les deux bouts de la victime peuvent encore tenir ensemble.

Elle est blonde, qu'elle se bassine les cheveux, les cils et les sourcils au sulfure d'argent, pour leur donner une teinte noir corbillard. Elle est brune, qu'elle se roussit les cheveux et fait de son visage une vraie devanture de moulin à farine.

Est-elle courte, qu'elle grimpe sur des bottines à immenses talons échasses. Est-elle grande, qu'elle enlève les talons de ses chaussures, se racoquille l'épine dorsale et se descent la taille sur les hanches.

Même dans le choix des parfums qu'elle adopte, la femme à la mode est inconstante. Aujourd'hui elle aromatise le rat musqué, hier elle embaumait l'air de rose ou de mignonnette et peut-être demain vous portera-t-elle à croire qu'elle a démoli un quintal de *perpermint*.

J'ai la conviction que, par amour de changement et de nouveau, la femme porterait impériale, favoris et moustache si la miséricorde de Dieu ne lui avait rendu cette tâche impossible. La Providence, ne voulant pas que le seul petit coin du ciel laissé à l'homme sur la terre : le sourire d'une femme, puisse se cacher dans une foret, quelque soyeuse qu'elle soit, fit que la langue féminine donnât aux mâchoires un mouvement si incessant que la racine de la barbe la plus entreprenante est rapée avant de pouvoir percer l'épiderme du plus agaçant et du plus attrayant des minois

A l'opéra et au bal, la femme à la mode porte les épaules nues jusqu'au dessous des deux anses osseuses qui doivent plus tard servir d'attaches aux ailes qui la porteront à sa demeure éternelle ; mais pour ne pas attraper une bronchite qui l'envoie là trop tôt, elle a la sage précaution de se bien couvrir d'une bonne, longue et chaude.....paire de gants !

Oh ! la femme ! la femme !! c'est bien belle et bien utile invention mais malin sera la philosophe que la déchiffrera !

T. Sarony Lambert.

RÉSOLUTIONS POUR UN COLON.

A un colon qui veut réussir nous dirons, prenez les résolutions suivantes :

Que vous ne vous endetterez pas.

Que vous serez meilleur cultivateur que jamais.

Que vous tiendrez une comptabilité.

Que vous connaîtrez ce que coûte chaque récolte, et ce qu'elle rapporte.

Que vous serez économes sans être mesquin.

Que vous vous intéresserez dans les écoles publiques et dans l'éducation de vos enfants.

Que vous ne ferez pas des chemins publics un lieu de pâturage et empêcherez votre voisin de le faire.

Que vous garderez vos outils à l'abri quand vous ne vous en servez pas.

Que vous nettoierez la pelle et le sercloir quand vous en avez fini.

Que vous graisserez votre harnais deux fois l'an.

Que vous ne semerez que les meilleurs grains de semence et ne vous servirez que des meilleurs instruments.

Que vous en semerez moins et cultiverez mieux.

Que vous commencerez les travaux aussitôt que faire se pourra

Que vous estimez votre tas de compost comme la prunelle de vos yeux, et ne permettrez pas que le milieu brûle ou que la pluie en emporte une partie.

Que vous couperez les mauvais herbes qui fleurissent dans les coins de clôtures.

Que quand vous êtes appelés à travailler sur les chemins vous irez avec bonne volonté et travailler comme il convient à un honnête homme.

Que vous ne planterez pas d'arbres pour les laisser mourir faute de soin.

Que vous déracinerez un arbre aussitôt qu'il meurt et en planterez un autre le printemps ou l'automne suivant.

Que vous mettrez les cendres au pied des arbres fruitiers.

Que vous ne ferez pas de votre verger un lieu de pâturage.

Que vous mangerez plus de fruits et serez plus heureux.

Que vous ne vendrez pas le meilleur de vos fruits et ne garderez pas les mauvais pour votre famille.

Qu'en tout temps vous donnerez à vos animaux abondance d'eau pure.

Que vous leur fournirez abri hiver et été.

Que vous ne les nourrirez pas d'une main avare.

Que vous ne garderez que les meilleures races.

Que vous changerez les litières fréquemment.

Que vous donnerez aux cochons le moyen d'être propres, et si cela ne suffit pas, vous les y obligerez

Que vous ne maltraiterez pas vos chevaux.

Que vous n'obligerez pas votre vache à manger des restes de paille avec une clôture pour abri, et vous étonner alors qu'elle ne donne pas de lait.

AGRICULTURE.

LE BON CHOIX DU BÉTAIL.

On a dit bien des fois que le bétail était un mal nécessaire, et c'est là une grande hérésie ; au contraire, le bétail nombreux est un signe de prospérité dans une ferme. Cependant la chose ne peut être réellement vraie qu'en autant que nous apportions tous les soins nécessaires de bonne hygiène à l'égard du bétail, que le choix des sujets soit fait avec discernement et que nous le nourrissons bien.

Il est certain que les animaux ne rapportent que peu lorsqu'ils se trouvent entre les mains d'hommes sans souci ou qui ne savent approprier à leur sol, à leur climat, au milieu dans lequel ils vivent, les bêtes qu'ils gardent dans leurs écuries. Il ne suffit pas seulement de remplir ces conditions pour réussir et pour obtenir des résultats satisfaisants, il faut encore bien se rendre compte du parti que l'on pourra tirer du produit de ces bêtes et surtout parfaitement les choisir afin qu'elles remplissent le but cherché.

Un animal placé dans une telle contrée, dans les mains de tel cultivateur, ne donnera aucun bénéfice, tandis qu'il laissera de jolis chiffres dans la colonne de l'avoir si on le met dans une localité convenable et si le propriétaire tire un parti avantageux de ses aptitudes. Malheureusement le savoir-faire pour l'élevage du bétail comme à l'égard d'un grand nombre d'opérations culturales n'appartient pas à tous ceux qui se livrent à la culture des champs, et c'est pour cela que nous ne cessons de réclamer que l'on mette sur un haut pied l'enseignement agricole et que l'on organise partout des cercles agricoles si propres à nous instruire par le contact des hommes versés dans la science agricole théorique et pratique.

G. des C.

POUX CHEZ LES BESTIAUX.

Un correspondant du *Country Gentleman* indique le moyen suivant pour détruire les poux chez les bêtes à cornes, qui est le meilleur qu'il ait essayé. Prenez, dit-il, une étrille ou une cardo avec laquelle vous frotterez l'animal afin de soulever le poil autant qu'il vous sera possible, puis saupoudrez avec du souffre afin que celui-ci pénètre bien dans le poil. Il faudra à peu près une livre de souffre par animal.

Vous pouvez répéter cette opération une semaine après. Ce cerrespondant dit qu'il a fait usage de jus de tabac, de savonnure et du lait de beurre, du souffre mêlé à de l'huile et autres moyens ; mais jamais il n'a obtenu plus de satisfaction qu'avec du souffre en poudre.

Le Manitoba.

Jendi, 29 Septembre 1887.

A L'ORDRE DU JOUR.

Depuis quelques semaines, certains journaux de la province de Québec, de Montréal surtout, sont à cheval sur les honorables MM. Norquay et LaRivière, et, ils fouettent, fouettent...... comme ces bambins qui enfourchent un bâton, et, en avant la grise. Ce tapage n'accélère pas le galop, mais ça donne un air de cavalier, et ceux qui ne voient que passer ces feuilles s'imaginent qu'elles nous morfondent et que nous n'irons pas loin. Cependant, il n'en est rien : les affaires ici vont leur train, et la voie ferrée commencée le long de la Rivière-Rouge sera tout probablement terminée dans le cours de novembre. Plusieurs chars de rails sont arrivés et les autres sont attendus sous peu.

Ces feuilles parlent de nos affaires actuelles comme elles en parlaient en 1885 ou en 1870, c'est-à-dire sans les comprendre. Nous savons de quelle source partent les renseignements qu'elles reçoivent, ils ne font pas connaître l'opinion publique, c'est un désaveu de plus, voilà tout.

Si au lieu de nous insulter dans la personne de nos ministres, et de nous lancer chaque semaine des bordées d'injures, l'on traitait mieux ses propres affaires, ce serait faire acte de sagesse. Nous savons à quoi nous en tenir sur les générosités de la Puissance à notre égard ; on peut les vanter tant et plus mais, un fait certain, c'est que si la ligne du Pacifique a été construite ce n'est pas simplement pour nos beaux yeux, et, plus encore, si les intérêts particuliers de Manitoba eussent seuls pesé dans la balance, ce chemin serait encore à l'état de projet.

L'on va même jusqu'à nous reprocher les frais de construction comme si nous n'en avions pas pays notre large part. Où ont été pris les millions et les millions d'acres de terre qui ont été accordés en octroi à la Cie du Pacifique ? Et dans les millions fournis par le gouvernement n'avons-nous pas fourni proportionnellement autant que n'importe laquelle des provinces confédérées ?

Les confrères pourront encore trouver que nous disons des âneries. Il se peut faire qu'il y ait des ânes à Manitoba comme il y en a partout, mais au moins ici ils restent dans leurs prairies et ne vont pas braire à l'étranger.

APRES LE DEPART.

Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal ; Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières ; le Rév. Père Augier, provincial des RR. PP. Oblats, de Montréal ; M. le chanoine Rheault, accompagnant Mgr Laflèche ; M. l'abbé Lassiseraie, curé de Saint-François du Lac ; M. l'abbé Duprat, curé de Sainte-Philomène, et M. l'abbé Vaillant, secrétaire de Mgr Fabre, se sont mis en route mardi soir pour retourner dans la province de Québec.

Nous sommes heureux des attentions qui ont été témoignées à nos illustres visiteurs, non-seulement par tous ceux avec qui ils sont venus en rapport, mais, principalement, puisqu'il faut donner à chacun son dû, par la Cie du Pacifique. C'est pour nous un plaisir de constater que la puissante compagnie a respecté et honoré ceux que nous respectons et honorons, et, avec tout le monde, nous nous félicitons de ce que tous les employés de ce chemin de fer, de quelque grade qu'ils soient, se montrent courtois et attentifs envers les voyageurs, et nous avons entendu bien des fois exprimer la satisfaction qu'on a de voir que cette politesse et courtoisie du personnel du Pacifique contraste très-agréablement avec les procédés des employés d'autres grandes lignes.

Nous avons raison de croire que les éminents prélats et leurs compagnons ont été des plus satisfaits de leur promenade, et qu'ils en garderont d'impérissables souvenirs. Plus, nous avons la promesse qu'ils travailleront à détourner de la route des Etats-Unis, ceux de nos compatriotes qui laissent la province de Québec et qu'ils les dirigeront de notre côté.

A nous, il ne nous reste plus qu'à continuer de travailler à faire connaître davantage notre belle province. Les résultats que nous avons obtenus jusqu'aujourd'hui sont trop précieux pour qu'il nous soit loisible de nous arrêter. Dieu aidant nous ne faiblirons pas à la tâche.

ENCHANTES DU PAYS.

MM. Pierre Manaigre, J. B Rémillard, François Tellier, Ambroise Barrette, Joseph Lavallée et Alfred Lavallée, de Sainte-Cuthbert, Qué., étaient au nombre des excursionnistes qui nous sont arrivés vendredi matin, et ont visité la paroisse de Lorette. Les deux premiers dont l'un est le frère et l'autre le beau-frère de notre compatriote de Lorette, M. Rémi Manaigre, resteront quelques jours en visite ici tandis que les autres sont repartis mardi soir pour la province de Québec. Ces derniers sont tellement enchantés de Manitoba qu'ils sont décidés de s'y venir fixer aussitôt qu'ils pourront vendre les terres dont ils sont propriétaires là-bas.

Nouvelles Politiques.

—On dit que Sir Adolphe Caron partira prochainement en compagnie du général Middleton pour un voyage d'inspection des côtes du pacifique.

—L'on annonce la mort de M. Duckett, ex-M.P.P., arrivé le 19 courant à Côteau Landing. M Duckett est mort presque subitement. M. Duckett a été député à plusieurs intervalles pour le comté de Soulanges. Il a été défait aux élections du 14 octobre par M. A. G. Bourbonnais le député actuel. M. Duckett était conservateur en politique.

—Une commission a été instituée par le gouvernement de Québec pour s'enquérir de la question des asiles d'aliénés.

Les commissaires sont :

Le Dr Alfred Duchesneau, de Terrebonne ;

Le Dr L. B Durocher, de Montréal :

Le Dr J. P. Lavoie, de Québec ;

M. Henri B. Rainville, Montréal ;

M. Walton Smith, inspecteur des asiles.

MM. N. H. Bourgoing et E. H. Pemberton sont nommés secrétaires de la commission.

—L'hnorable Wm McMaster, en adressant la parole à une assemblée mercredi dernier, dans la salle McMaster à Toronto, est tombé sans connaissance ; lorsqu'il eut recouvré ses sens on le transporta chez lui rue Bloor, où il est mort à 4 heures le lendemain matin.

Il est né dans le comté de Tyrone, Irlande, en 1811, et est venu au Canada en 1833.

Il jouait un grand rôle dans le monde commercial en ce pays et a rempli plusieurs fonctions importantes. Il a été nommé sénateur en 1867 ; il était libéral en politique.

—Le gouvernement aurait été informé, à ce qu'il parait, par les autorités impériales que le gouvernement anglais ne peut se charger du coût des explorations que nécessiterait l'immersion d'un cable télégraphique dans l'océan Pacifique entre la Colombie Anglaise la Nouvelle Zélande et l'Australie, à moins qu'il ne soit donné les garanties que l'entreprise sera exécutée.

—Le ministre des chemins de fer à Ottawa vient d'occorder à la maison Carrier et Lainé, de Lévis, l'exécution d'un contrat important : la construction en fer d'abris (*sheds*) contre la neige entre Québec et Lévis. Le contrat est pour une valeur d'une trentaine de mille piastres.

—D'après la déclaration officielle faite hier dans le conté d'Ottawa, M. Rochon est élu par 1,293 voix. La votation a donné le résultat suivant : Rochon 3,471, Cormier 2,178.

—Le candidat conservateur, M. Simon Cimon, a été élu pour les Communes, hier, dans le comté de Charlevoix. Son adversaire était M Tremblay.

HOMMAGES A D'EMINENTS VISITEURS.

Vendredi soir, il y a eu une séance au pensionnat de Saint-Boniface où se trouvaient réunis deux archevêques et deux évêques. Mgr Taché, Mgr Fabre, Mgr Laflèche et Mgr d'Herbomez.

C'est la première fois que le pays voit une pareille réunion de prélats.

Samedi, c'était le tour de l'Académie Sainte Marie, de Winnipeg, et du Collège de Sait-Boniface. Dans ces trois belles institutions il y a eue des adresses. Nous regrettons que le cadre de notre journal ne nous permettre pas leur publication.

Dimanche, après vêpres, grande réception à l'archevêché. Tous nos principaux citoyens allèrent présenter leurs hommages aux éminents prélats. En cette occasion M le maire de Saint Boniface présenta l'adresse suivante à Mgr Fabre :

A Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal.

Monseigneur,—Depuis quinze jours la ville de Saint-Boniface a été honorée de la présence de plusieurs hôtes distingués, et particulièrement de celle de deux vénérables prélats. A tous, nous avons souhaité une cordiale bienvenue au jour de leur arrivée, et nous leur avons dit combien leur visite nous causait de joie et de bonheur par les souvenirs qu'elle réveillait en nous.

Ce soir, Monseigneur, nous nous adressons à Votre Grandeur, en particulier. Nous sentons le besoin de vous exprimer notre reconnaissance, car c'est pour consacrer à Dieu trois de nos temples que vous avez entrepris ce voyage.

Déjà, ces jours derniers, dans une circonstance solennelle, vous avez entendu ecumérer les motifs nembreux qui nous obligent à cette reconnaissance envers Votre Grandeur ; ces motifs sont les mêmes pour tous les catholiques de cet archidiocèse, et tous sont heureux de vous les exprimer.

Enfants de la province de Québec, nous n'oublierons jamais ce que nous devons à la générosité des évêques de Montréal. Votre prédécesseur, Monseigneur, a envoyé ici des apôtres : vous vous faites gloire de marcher sur ses traces. Vous continuez à donner des ouvriers à la vigne du Seigneur. Partout, sur votre passage, vous rencontrez vos enfants au poste d'honneur où vous les avez dirigés, et, partout aussi, vous entendez les populations qui jouissent de vos bienfaits, vous combler de bénédictions.

A tous ces motifs de vous témoigner notre affection et notre gratitude, vient s'en joindre un nouveau, votre passage ici est pour les catholiques de Manitoba un sujet de gloire et une source de bénédictions.

Quand les princes de la terre visitent leur sujets, ou traversent des pays étrangers, on les acclame sur leur route. Les peuples se trouvent très honorés du simple passage de ces hauts personnages au milieu d'eux. Monseigneur pour nous catholiques éclairés des lumières de la foi et nourris des enseignements de notre sainte religion, nous savons quelle est la grandeur d'un prince de la sainte église, et, quand il daigne nous honorer de sa visite, rien ne nous rend plus glorieux. Nous sommes fiers d'appartenir à cette église catholique qui a pour la conduire des hommes revêtus de caractères si sublimes. Cette pensée nous attache davantage à notre sainte religion. Avec nos prélats nous sentous que nous sommes grands, et nousnous laissons aller à un noble et légitime orgueil.

Un autre effet de votre visite, c'est de jeter dans nos âmes, et dans notre société un principe de vie ; comme le divin Sauveur, dont ils sont les représentants, les evêques passent en faisant du bien. *Transeunt bene faciendo.* Sur vos pas vous semez des bénédictions et l'Esprit-Saint nous dit : "Celui qui sème dans les bénédictions recuillera des Fruits bénis," vous avez consacré nos églises, béni nos maisons et nos familles ; c'est pour vous un gage assuré de la protection et de l'assistance divine. Nous avons donc bien raison de vous remercier ce soir, et de laisser déborder de nos cœurs les sentiments qui les animent.

Merci mille fois Monseigneur, à vous et à l'illustre prélat qui vous a accompagné. Vous allez retourner dans la belle province de Québec. Les catholiques de Manitoba vous accompagneront de leurs vœux. Permettez-moi donc Mgr au nom de la ville de Saint-Boniface, de vous dire combien votre visite nous a procuré de bonheur et vous assurer que nous nous efforcerons de faire fructifier les bénédictions, que vous avez répandus sur nous.

L. J. A. Lévêque,
Maire de la ville de Saint-Boniface.

Nouvelles Religieuses.

—Nous apprenons que M. le Grand-Vicaire Gravel vient d'être nommé par le Saint-Père Prévôt du Chapitre de la Cathédrale de Saint-Hyacinthe, en remplacement de feu Mgr Raymond, et que le Rév. M. F. X. Jeannotte, Supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, a été promu par Sa Saintété au canonicat Titulaire devenu vacant par la mort de Mgr Raymond.

—M. A. Hearn, avocat, C. R. de Québec, vient de recevoir du général de l'ordre distingué de la congrégation du Très Saint Rédempteur, à Rome, le document constatant qu'il a été créé oblat de l'ordre. C'est la première fois que cet honneur est conféré à un Canadien.

—Son Eminence le cardinal Taschereau est attendu à Toronto le 9 octobre, pour la pose de la première pierre d'une église catolique dans la partie Est. Comme c'est la première fois qu'un prince de l'église visite Ontario les catholiques lui préparent une grande réception.

—Le sacrement de confirmation a été administré aux enfants de la paroisse par Sa Grandeur Mgr Taché, dans la cathédrale.

—Le Rév. Père Camper qui vient d'arriver de France, a été nommé vicaire des missions, c'est-à-dire, supérieure régulier de tous les Oblats de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Il a pour l'aider dans son administration, comme conseillers, les RR. PP. Allard, Beaudin, LeBret et Magnan. Le Rév. Père Ouellet est le procureur vicarial.

—Mercredi les RR. PP. Oblats commenceront leur retraite annuelle à Sainte-Marie de Winnipeg. Presque tous ceux de l'archidiocèse seront présents pour la circonstance.

—Mgr D'Herbomez arrivé vendredi avec un gros rhume qui l'a forcé de garder la chambre tout le temps qu'il a été à Sainte-Boniface, est reparti lundi matin avec ses six jeunes compagnons pour retourner à la Colombie Britannique

—La dédicace de l'église Sainte-Marie, à Winnipeg, a été faite dimanche par Mgr Fabre, archevêque de Montréal. L'église avait été décorée pour l'occasion et présentait la plus belle apparence. La cérémonie portait le même cachet de solennité qu'on remarquait à la consécration de la cathédrale de Saint-Boniface.

LA CONSECRATION DE L'EGLISE DE SAINT-NORBERT, MAN.

Les habitants de Saint-Norbert garderont longtemps le souvenir de la belle fête qu'ils ont eue jeudi dernier, à l'occasion de la consécration de leur église. Jamais concours plus nombreux et plus distingué ne s'était trouvé réuni dans la paroisse. Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal, présidait à la cérémonie. Les anciens habitants de la paroisse avaient aussi la joie de voir assister à cette fête Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui fut le premier missionnaire de Saint-Norbert. Tous les paroissiens et amis du Rév. Messire Ritchot ont voulu profiter de cette circonstance solennelle pour lui offrir un témoignage de leur reconnaissance et de leur affection.

Des fauteuils avaient été placés sous la portique de l'église et à l'issue de la messe, les évêques, le curé et le clergé furent priés de s'y rendre pour recevoir les adresses suivantes :

Voici la première qui fut présentée à Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, par M. Thomas Gelley, député de Cartier à la législature de Manitoba :

A Sa Grandeur Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal :

Monseigneur :—Ce jour sera un jour mémorable pour la paroisse de Saint-Norbert, qui a l'honneur de recevoir la visite de deux prélats distingues : l'un venu pour présider à la consecration de notre modeste église, l'autre pour revoir après de longues années le champ où jeune missionnaire, il exerça son zèle.

C'est la première fois, Monseigneur, qu'il nous est donné de voir Votre Grandeur dans notre pays ; mais votre nom est loin d'être ignoré parmi nous. Vous avez trop de titres à notre reconnaissance pour que nous ne l'ayons pas déjà bien souvent répété. En effet, n'est-ce pas vous, Monseigneur, qui fournissez à notre paroisse le zèle pasteur qui nous guide depuis 25 ans ? N'est-ce pas à votre générosité, et à votre désir du bien, que nous vous devons tant de missionnaires dévoués qui travaillent dans ce diocèse ? N'est-ce pas de votre archidiocèse et sous votre inspiration que nous viennent ces charitables religieuses qui prennent soin de nos malades et qui donnent l'instruction à nos familles ? Tout ici nous rappelle vos bontés. Aussi, Monseigneur, c'est avec un sentiment de bonheur que nous sasisisons cette occasion de vous temoigner notre profonde gratitude. D'aignez donc agréer l'expression sincère de cette reconnaissance dont nos cœurs sont remplis pour Votre Grandeur et l'assurance qu'elle s'y conservera toujours.

M. Elie Brisebois lut ensuite l'adresse suivante à Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières :

A Sa Grandeur Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

L'arrivée d'un prince de l'église dans une paroisse catholique est toujours un événement qui remplit de joie tout cœur chrétien.

Mais lorsque cet évêque a été le premier missionnaire qui ouvrit cette paroisse, et qu'il revient après plus de trente ans assister à la consécration d'une église, bâtie là même où il a jeté les premières semences de l'enseignement religieux, cet évènement inspire des sentiments plus profonds de bonheur et de reconnaissance. Le grain de sénevé que vous avez jete en terre, a été béni et a produit un arbre dont vous pouvez aujourd'hui admirer les bienfaisants rameaux. Le temple qui vient d'être consacré, est le couronnement de l'œuvre que vous avez commencée.

Monseigneur, nous profitons de cette occasion pour affirmer à Votre Grandeur que le souvenir de ce que vous avez fait jadis pour les anciens habitants de cette paroisse, est encore vivace parmi eux, et que le nom de Mgr Laflèche y est toujours vénéré et béni.

Comme il n'est point en notre pouvoir d'exprimer en paroles, à Votre Grandeur, toute la profondeur de notre reconnaissance, pour les immenses services rendus par Elle aux missions de la Rivière Rouge ; nous prions Dieu de vouloir bien La combler ici-bas de toutes ses bénédictions, et de lui accorder cette couronne de gloire et de bonheur qu'Elle nous a appris à rechercher.

M. Joseph Lemay, greffier de la municipalité de Cartier, vint après M. Brisebois lire l'adresse suivante aux membres du clergé présents :

Messeigneurs et Révérends Membres du Clergé,

Qu'il me soit permis d'exprimer au nom de la municipalité de Cartier et des habitants de Saint-Norbert, la joie indicible que nous cause votre présence au milieu de nous.

Nos cœurs se réjouirent à la nouvelle qu'un nombre considérable des membres du clergé de la province de Québec devaient visiter le Manitoba.

L'évangilisation de ce vaste pays est l'œuvre de notre province-mère.

Il y a soixante et quelques années, deux jeunes missionnaires furent envoyés dans cet immense Nord-Ouest pour christianiser de pauvres peuples qui ne connaissaient pas le vrai Dieu. Il y avait bien au milieu d'eux quelques-uns des nôtres de la province de Québec qui soupiraient sans cesse après l'arrivée des missionnaires au pays.

Ces intrépides missionnaires ayant embrassé de leur zèle et brûlant du désir de gagner à Dieu cet immense pays, se mirent à l'œuvre et le parcoururent en tous sens, tantôt à pied, tantôt à la raquette, se vouant aux fatigues et aux privations de tous genres.

Ils eurent pour successeurs des missionnaires non moins dévoués et remplis des mêmes vertus.

Vous, Monseigneur des Trois-Rivières, vous êtes un de ceux-là. C'est dans ces courses apostoliques de plusieurs centaines de milles, faites à pied et à la raquette, où vous avez contracté cette infirmité qui vous fait encore souffrir.

Et vous, Monseigneur de Montréal, dont le zèle pour la gloire de Dieu n'est pas moins grand, vous avez contribué dans une large part à l'agrandissement du règne de Jésus-Christ dans cet immense pays, car votre diocèse, Monseigneur, a fourni un grand nombre de prêtres et de zélés missionnaires.

Les Taché, les Lacombe, les Allard, et tant d'autres qui travaillent à la Vigne du Seigneur dans ce pays, viennent de votre diocèse.

Notre digne et bien-aimé pasteur à qui nous sommes redevables pour la plus large part de l'érection de cette belle maison de prières, qui fait le sujet de notre belle fête du jour, vient aussi de votre diocèse.

A sa générosité est due la consécration d'une des plus belles églises de ce diocèse.

Vous ne nous êtes pas étrangers, vénérés pasteurs. En venant ici voue venez au milieu des vôtres, vous êtes nos pères en religion, nos bienfaiteurs et nous voulons vous témoigner notre affection filiale.

Mille remerciements pour être venus rehausser l'éclat de notre belle fête par votre présence, nous encourager à faire le bien et à nous guider d'après les euseignements de notre sainte mère, l'Eglise.

Vous voilà, Messeigneurs et Révérends Messieurs témoins des progrès de notre Ste. Religion dans ce pays. La vigne du Seigneur que vous avez si récemment plantée dans cette terre étrangère a produit d'abondants fruits dont vous êtes en droit de réclamer une large part

Les termes et les parolos me font défaut, Messeigneurs et Révérends Messieurs, pour vous témoigner convenablement notre reconnaissance et vous offrir nos plus sincères remerciements pour être venus nous honorer de votre présence et rendre à jamais ce jour mémorable.

Cette tache eut appartenue à une plume plus habile, mieux exercée que la mienne.

Néanmoins dans ma très faible mais humble habilité j'aime à implorer l'auteur de tout bien pour qu'il veuille prolonger des vies si bien utilisées à sa gloire.

Et je me permettrai de vous dire si le passé est une garantie pour l'avenir que nous avons lieu de compter sur la continuation de votre bonne volonté envers nous et d'espérer que votre influence tendra à faire dévier de la voie des Etats-Unis l'émigration de nos chers compatriotes et de la diriger vers Manitoba afin d'en faire une province qui agisse bientôt de concert avec la belle province de Québec dans le conseil national pour votre bien commun.

En terminant nous vous souhaitons un agréable voyage et un heureux retour à vos foyers domestiques.

J'ai l'honneur d'être,
Vénérés pasteurs,
Votre très humble et obéissant serviteur.

Joseph Lemay,
Greffier de la municipalité de Cartier.

Tout auprès des fauteuils, en côté, on avait placé sur une table et recouvert avec un tapis une garniture d'autel, en marbre : croix, vases, chandeliers, le tout pour être présenté au curé de Saint-Norbert, missionnaire depuis 25 ans à Manitoba. La chose s'était faite si secrètement qu'il n'avait pas le plus léger soupçon du cadeau qu'il allait recevoir.

Après les adresses aux évêques et au clergé, M. Joseph Royal, M.P., s'avança et lut la chaleureuse adresse suivante :

Au Révérend Messire J. N. Ritchot, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Norbert, province de Manitoba.

Monsieur le Curé,

Vos paroissiens et vos amis, qui sont encore plus nombreux que vos paroissiens, m'ont chargé de vous offrir dans cette belle journée pour Saint-Norbert et son pasteur un nouveau témoignage de leur profonde estime et de leur respectueuse affection.

Ce qui distingue le peuple canadien, chez nous, là-bas, c'est son union avec le clergé : nous sommes heureux de montrer aux illustres prélats qui nous visitent que nulle part au Canada cette union est plus solide ni plus intime que sur les bords de la Rivière Rouge.

Aux humbles mais fortes vertus sacerdotales, vous joignez toutes les qualités du patriote éminent. Vous faites croire en Dieu, et vous faites croire à la Patrie. Vous êtes l'apôtre à l'autel et dans la chaire : au milieu de nous vous êtes le grand croyant de ces pays nouveaux si louangés par les uns, si décriés par les autres. Lequel de nous peut dire que dans ce presbytère—à l'hospitalité si large et si franche—il ne soit venu bien des fois chercher la lumière de votre jugement, l'appui de votre amitié inaltérable et vos conseils presque prophétiques ?

Rien de ce qui nous touche, à nous pionniers de ces terres nouvelles, ne vous est resté étranger. Immigration, institutions politique, colonisation, relations sociales, intérêts matériels, questions du moment,—vous avez été consulté sur tout. Et je me demande quand vous avez manqué de la reflexion juste, du coup-d'œil lumineux, de la conclusion voulue par la justice et la paix ?

Notre attachement, M. le Curé, n'est donc de ceux qui reposent sur une vaine conventionalité. Nous vous aimons à cause de votre cœur et de votre esprit de prêtre et de missionnaire : Nous vous aimons à cause de votre dévouement de tous les jours, dévouement qui dure depuis un quart de siècle et qui a usé votre vie sans s'être jamais démenti au service des âmes à réconforter, à convartir et à sauver ; Nous vous aimons à cause des immenses services rendus au pays, à cause de votre large intelligence pratique des choses religieuses et sociales.

Le cadeau que je vous prie d'accepter au nom de vos amis du comté de Provencher et de vos paroissiens est modeste comme tout ce qui se fait sur une terre nouvelle. Mais, cependant, il est grand par l'usage auquel il est destiné—puisqu'il orne l'autel sur lequel le Divin Sauveur descend tous les jours à votre voix.—Il est grand par le souvenir impérissable qui s'y rattache, parce qu'il a été consacré ce matin avec le beau temple de cette paroisse par l'illuster prélat dont la plupart d'entre nous étaient hier les enfants et les ouailles.

Nous n'avions pas besoin de ce Memento pour être assurés du secours de vos prières pour nous, nos familles et notre pays ; c'est un nouveau gage de notre admiration, de notre gratitude et de notre vénération.

Et quelle occasion plus propice que cette journee où se montrent davantage les fruits bénis d'un long et laborieux apostolat, la haute et affectueuse considération d'un bien-aimé Père et Archevêque.

Daigne le Dieu Tout-Puissant vous donner encore, M. le Curé, de longs jours pour sa plus grande gloire et notre plus grand bien.

Quoique pris à l'improviste, M. le curé sut, comme toujours, trouver des paroles pour répondre avec tact et courtoisie.

Je suis si surpris, dit-il, que vraiment je ne sais quoi répondre. Vous venez de m'adresser bien des éloges. Je ne les mérite pas tous ; vous avez exagéré, mais je ne puis pas dire que vous faites mal. De bons enfants ne voient que les qualités de leur père et ferment les yeux sur ses défauts, c'est précisément ce que vous avez faits. En voyant tant de personnes venues spontanément m'offrir aujourd'hui un si éclatant témoignage d'estime et d'attachement, je suis exposé à avoir beaucoup d'orgueil et à me dire : j'ai donc de bien belles qualités puisqu'on m'aime tant.

M Ritchot était tout ému, il voulut ajouter quelques mots mais se tournant vers les évâques : Messeigneurs, dit-il, je crois que j'en ai dit assez dit.

Le clergé et plusieurs laïques furent invités à se rendre au presbytère pour y prendre part au dîner préparé et servi par les dames de Saint-Norbert et de Saint-Boniface.

ABONNES PAYEZ.

Sa Grandeur Mgr Lynch, archévêque de Toronto, vient de publier la lettre suivante au sujet des abonnés qui ne paient pas leur souscription aux journaux qu'ils reçoivent :

"Toronto, 3 septembre

M. le directeur du
Catholic Weekly Review.

Monsieur,

Il m'est arrivé souvent de voir avec peine et étonnement les nombreux appels faits par les directeurs de journaux à leurs abonnés pour leur faire payer leurs dettes légitimes. Les catholiques du moins ne sauraient ignorer leurs obligations ; ils doivent savoir que l'absolution donnée à un pénitent réellement contrit de ses fautes ne le dispense pas de l'obligation de payer ses dettes légitimes. Le mépris de la justice en ce monde sera certainement puni dans l'autre. Les directeurs et propriétaires de journaux donnent leur temps, le fruit d'une éducation recherchée et de leur expérience en même temps que le prix du papier, le salaire des employés ; en toute justice ils devraient retirer un profit qui malheureusement n'est pas toujours en rapport avec leurs dépenses. Tout homme qui néglige de payer pour un journal auquel il s'est abonné, et qu'il savoure, se trouve à retenir le bien d'autrui et se met au niveau du voleur.

Tout à vous,
† John Joseph Lynch
Archevêque de Toronto."

Avis aux pécheurs impénitents !

Correspondance.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

A Monsieur le Directeur du journal *Le Manitoba.*

Monsieur,—Veuillez me permettre d'insérer dans votre journal ces quelques lignes à propos d'une difficulté que j'ai eue avec le chef de police de cette ville, dimanche dernier. Ayant été à la grand'messe, comme d'habitude, j'ai eu l'indifférence, que j'avoue très-volontiers, d'être sorti avant la récitation des *Pater* ordinaires dits par le prêtre après la messe. Le chef est venu chez moi dans une fureur terrible, et, pour me punir de mon indifférence, il me défendit de vendre les quelques bagatelles que j'ai coutume de vendre, avec la permission de M. le Curé, permission que j'ai obtenue, avec une défense sévère, néanmoins, de verdre pendant les offices. Je suis heureux de dire que je me suis en tout conformé à cette défense, ce que le bon chef a eu la générosité de m'avouer, malgré sa fureur. Après vêpres le bon chef est venu de nouveau chez moi avec encore plus de fureur, parceque les vêpres finissant j'avais eu la délicatesse, la politesse de lui demander si je pouvais sortir, ce que je faisais pour éviter des reproches comme ceux qu'il m'avait adressés dans la matinee.

Je ne sais à quoi attribuer cet acte de la part du chef, car lui-même est venu chez moi prendre des rafraîchissements plusieurs fois, cependant, je dirai pas très-souvent, car quiconque connaît le bon chef, sait que les cidres ne sont pas des liqueurs assez fortes pour lui. Parfois, je suis tenté d'attribuer son zèle à un excès de dévotion, excès qu'il n'a pas eu le bonheur d'avoir le jour où il écrasait un enfant dans la ville de Saint-Boniface.

Enfin, en terminant, permettez-moi de vous assurer que je suis toujours disposé à me conformer aux autorités ecclésiastiques et civiles, mais, pour me conformer à la vengeance personnelle d'un chef de police, je ne le ferai jamais.

Votre tout dévoué,

Israel LeClair,
Photographe.

Saint-Boniface, 28 septembre 1887.

OEUVRE DE L'HOPITAL.

Monsieur l'Editeur,

Par l'entremise de votre journal, je désire annoncer que le bazar en faveur de l'Hôpital de Saint-Boniface s'ouvrira le 24 octobre prochain, dans la Salle Trinité, Winnipeg. Ce bazar se continuera toute la semaine.

Il n'est peut-être pas hors de propos, de dire aujourd'hui que les travaux de l'hôpital sont assez avancés, et que la construction telle qu'on la voit aujourd'hui est toute libre de redevances. Ce résultat est dû au dévouement de plusieurs personnes, soit de cette ville, soit de Winnipeg qui ont voulu aider de leurs travaux et de leurs deniers une institution aussi digne de bienveillance.

L'automne dernier, deux dames de cette ville ont ouvert des listes de souscriptions, dont le résultat a puissamment aidé la construction. A Winnipeg, on a répondu avec libéralité aux appels, de leur charité. Mais dans le moment les travaux sont arrêtés depuis plus d'un mois, et cela faute de ressources pécuniaires.

Nous faisons donc appel à toutes les personnes généreuses pour nous aider dans ce bazar. Celles qui ont déjà travaillé en faveur de l'hôpital nous aideront encore, ne voulant pas laisser leur œuvre inachevé ; et celles dont les occupations ont été si nombreuses qu'elles n'ont pu aider encore, s'empresseront de coopérer à son achèvement et aussi à son ameublement.

C'est une belle occasion de préparer un refuge et une demeure pour les membres souffrants de Jésus-Christ.

Saint-Boniface, 28 septembre 1887.
Votre, etc.,

G. Cloutier, ptre.,
Président du bazar de l'Hôpital.

PERSONNEL.

Une dépêche que nous recevons aujourd'hui de l'hon. M. LaRivière nous annonce son retour pour dimanche matin.

Melle Gravel, sœur de Madame L. L. A. Grison, est retournée en province d'Ontario.

M. N. Pepin, de Saint-Boniface, est parti lundi dernier pour Central Fall, E. U. Il reviendra le printemps prochain avec sa famille.

Madame Martel, de Montréal, est en promenade chez son frère, M Napoléon Despatis de cette ville.

M. et Mde J. O. Poitras, de cette ville, sont partis samedi pour la province de Québec.

M. Poitras dont la santé est chancelante depuis plusieurs mois va se mettre sous les soins de médecins spécialistes.

Madame Chevrier, d'Ottawa, en promenade chez ses frères, MM. E L. et J. G. Fairbanks, est retourné à Ottawa.

M. J. A. Royal est parti ce matin pour Manitou où il occupera la position de sous agent au bureau des terres de la Couronne.

Le Rév. Père St. Germain, de la mission de la Montagne de Bois, est à l'archevêché.

M. Pierre Bergeron, de Cleveland, O., est arrivé en cette ville hier soir, en route pour Los Angelos, Cal. Avant de reprendre son voyage, M. Bergeron va passer quelques jours chez son beau-frère, M. H. F. Despars, notre estimé concitoyen.

M. Horace Bélanger, est reparti ce matin pour le Fort Comberlane.

M. l'abbé Primeau, curé de Bourcheville et deux des frères du Rév. Père Allard, prêtres de l'archidiocèse de Montréal, sont attendus à Saint-Boniface le 13 octobre.

Nous regrettons de noter que Madame Prendergast, mère de M. James E. P. Prendergast, M.P.P., s'est donné une entorse au pied gauche en descendant de voiture samedi dernier.

M l'abbé George Dugast, de l'archevêché, est retenu à sa chambre depuis plusieurs jours par une foulure au talon droit.

La commission composée de M. Roger Goulet, président, Côté et Anderson, pour régler les réclamations des Métis, sont revenus à Saint-Boniface après une absence de près de trois mois. Ils ont visité Qu'appelle, Prince-Albert, Fort à la Corne, Lac L'Orignal, Le Pas, Grands Rapides, Norway House, Rivière Bouleau, Rivière Berens, Fisher River et Fort Alexandre.

POUR UN AMI.

A l'occasion de son mariage, M. J. C. Auger a reçu de ses amis un beau témoignage d'amitié. Un bon nombre d'entre eux se réunissait lundi soir à l'hôtel Moudor et lui présentaient en cadeau un fort joli ameublement de salon. Les quelques minutes que l'on passa ensemble furent des plus agréables. Il y eut du chant, de la musique et l'on but avec enthousiasme une santé au bonheur de ceux qui le lendemain matin allaient être unis par le lien indissoluble du mariage.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 21ème séance du 5ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 19ème séance régulière, tenue lundi, le 26 septembre A.D. 1887.

Présents :—Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. les conseillers Despars, Joyal, Lauzon, Lecomte et Marion.

Lecture et confirmation du procès-verbal de la dernière séance.

Lu : les requêtes de Mesdames Carpentier, DeLaneuville et Lavallée, demandant la charge de janitor de l'hôtel-de ville ;

Une circulaire de l'association dite "Manitoba anti-Disallowance Association."

M. le cons. Lecomte présente le 15ème rapport du comité de police, feu et santé, recommandant le compte de M. Joseph Samson, $8.00, et celui de M. Joseph Letendre, $3 50, réduit à $2 50.

M. le cons. Despars présente le 9ème rapport du comité des finances, recommandant que la charge de janitor de l'hôtel-de-ville soit confiée à Madame George Carpentier.

Ces deux rapports sont adoptés,

Et la séance est levée.

NAISSANCES.

—A Winnipeg, le 23 courant, Madame John Fairbanks, un fils.

—En cette ville, le 29 courant, la Dame de M. James E. P. Prendergast, M.P.P., une fille.

DECES.

—En cette ville, le 22 courant, Louis-Joseph-Adolphe, enfant de M. Adolphe Lacroix.

—A Lorette, le 21 courant, à l'âge de 40 ans, Catherine Piette, épouse bien-aimée de Simon Savoie.

Les funérailles ont eu lieu samedi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos plus vives condoléances à la famille Savoie.

MARIAGE.

Auger-Bétournay — Par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, dans sa chapelle privée, le 27 courant, M. Joseph C. Auger, auditeur municipal, fils de M. J. C. Auger, régistrateur de Montréal-Est, à Melle Marie-Lucie-Alice, fille de feu de l'hon. Juge Louis Betournay, de cette ville.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Choses et Autres.

—Le *Mail*, de Toronto, dans sa feuille du 17 courant, en donnant le compte rendu de l'Exposition, fait l'eloge des papiers de la "Compagnie de papier Rolland" en ces termes :

On examinait avec le plus vif intérêt les papiers toile, LEDGER ET RECORD, fabriqués pour la première fois dans le pays, et pouvant déjà en moins d'une année de la date de leur fabrication, rivaliser avec les meilleurs papiers de ce genre importés de l'étranger.

Aussi, bien qu'aucun prix ne devait être accordé à ce département, les juges néanmoins, pour rendre justice au mérite, ne purent s'empêcher en face d'un si beau succès, d'accorder la plus haute récompense par une MÉDAILLE D'ARGENT, spécialement pour le perfectionnement apporté dans la fabrication des papiers en Canada.

Les rames de papier aux marques variées figurant à l'Exposition avaient été prises dans le stock, avec lequel la compagnie fournit régulièrement ses clients, et prouvaient toutes, par l'excellence de leur qualité, que les juges, en accordant à MM. J. B. Rolland et Fils une médaille de la plus haute recompense, n'avaient fait que leur devoir.

Les mêmes marchandises exposées à Québec, la semaine dernière, avaient obtenu trois médailles d'or, une médaille d'or (extra) pour le Papier toile, Record, et deux médailles d'or pour les Papiers toile à écriture, ainsi que deux médailles de bronze et six diplômes d'honneur.

De plus, l'appréciation faite par les gens d'une parfaite expérience dans le commerce des Papiers proclame aussi hautement que les juges des deux Expositions la supériorité des Papiers de la Compagnie de Papier Rolland. C'est aussi ce qu'ont reconnu "MM. T. N. Hibben & Co. de Victoria, Colombie Anglaise en achetant l'étalaye complet de l'Exposition de Toronto.

—D'après les statistiques mortuaires publiées par le département de l'Agriculture, on voit que le nombre des décès pendant le mois d'août a été comme suit :

Montréal, 524 ; Toronto, 277 ; Québec, 220 ; Hamilton, 78 ; Halifax, 74 ; Ottawa, 72, St. Jean, N. B. 72 ; London, 31 ; Winnipeg, 78 ; Kingston, 15 ; Charlottown, 24 ; Brantford, 19 ; Hull, 60 ; Guelph, 18 ; Belleville, 18 ; St. Thomas, 28 ; Trois-Rivières, 26 ; Chatham, Ont., 3 ; Sherbrooke, 13 ; Peterborough, 20 ; Victoria, C. B, 18 ; Fredericton, 18 ; Sorel, 16 ; Woodstock, 6 ; St Hyacinthe et Galt 18.

En prenant en considération la population des diverses villes de la Puissance, c'est à Ottawa qu'il est mort moins de monde et à Hull qu'il en est mort le plus.

—Les produits du Manitoba ont obtenu du succès à l'exposition d'Ottawa. Le beurre a remporté le 1er et le 2è prix et les légumes plusieurs prix.

—La Confédération comprend huit divisions de pêcheries régies chacune par un inspecteur qui voit à faire observer la loi. Les divisions sont la Nouvelle-Ecosse et le Cap Breton, le Nouveau-Brunswick l'île du Prince-Edouard, Québec, la Colombie, Manitoba et la Baie d'Hudson.

Chaque division comprend un certain nombre de subdivisions sous le contrôle chacune d'un garde-pêche. Il y a dans la division de Québec quatorze subdivisions qui sont Ristigouche, New-Richmond, Port-Daniel, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts, les îles de la Madeleine, Godbout, Trinité, Moisie, Migan, Natashquan, Washeecotal, Saint-Augustin et Bonne Espérance.

—On a fait circuler à Chicago, un manifeste anarchiste adressé "aux ouvriers des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord." Il dénonce l'action de la cour Suprême en maintenant le jugement de la cour Inférieure, condamnant les anarchistes, vilipende les juges et la police et conseille la révolte. Les autorités ne perdent pas de vue les gens qui distribuent ces manifestes plusieurs ont déjà été arrêtés.

—Un accident déplorable est arrivé la semaine dernière, à la fabrique de pulpe de Portneuf. Une jeune femme du nom de Beaupré, de Saint-Basile, travaillait dans cette fabrique pour faire vivre ses parents. Elle etait occupée à balayer, lorsque la tresse de ses cheveux qui tombait sur son dos, a été saisie soudain par un arbre de couche en mouvement autour duquel elle s'est enroulée, et avant qu'on pût lui porter secours la malheureuse fille a été scalpée. Sa chevelure a été arrachée en entier, et à certains endroits le crâne était à nu.

Le cœur manquait à ceux qui vinrent relever l'infortunée, qui était tombée évanouie sur le carreau. Un de ses bras a en outre été brisé

Le Dr. Wilbrener, du Cap Santé, qui a été appelé avec un de ses confrères à donner des soins à la malheureuse fille a emporté la chevelure afin de la préparer pour qu'elle lui serve si elle en réchappe.

Nouvelles d'Europe.

—Une question qui ne cesse de reparaître dans les journaux de Metz est celle des poteaux-frontières allemands. En réalité, il serait difficile d'en trouver qui soient absolument intacts. Dans toute la Lorraine, on ne peut pas en trouver un seul qui ne soit sali et rendu méconnaissable. D'autres poteaux allemands sont arrachés, et presque portout ils se trouvent dans une situation plus ou moins délabrée. Dans ces derniers temps, on a constaté le retour fréquent de ces démolitions. En revanche, les poteaux français sont intacts, ce qui indique suffisamment quels sont les sentiments des habitants du pays.

—Justin McCarthy, dans une conférence à Southwork, la semaine dernière, a dit qu'aucun homme de bon sens, pas même M. Smith ni M. Balfour, ne pouvait se cacher le fait que la question du home rule était réglée et qu'il ne restait plus qu'à faire les conditions. L'Irlande aurait son parlement et la prospérité commerciale de l'Irlande serait rétablie.

—Un conseil du cabinet français a eu lieu pour considérer l'opportunité d'expulser les princes d'Orléans. M. Rouvier n'est pas obligé d'attendre la réunion des chambres pour décider la question. On rapporte que le cabinet a décidé que le manifeste ne justifie pas l'expulsion des princes à moins qu'on essaie de le faire circuler ; dans ce cas, les princes seront immédiatement expulsés.

—Wm. O'Brien, le patriote irlandais qui est venu en Amérique il y a quelques mois pour exposer les actes du Marquis de Lansdowne, gouverneur du Canada, contre ses tenanciers d'Irlande a été arrêté à Dublin en vertu du "Crime's Act" du parlement anglais, pour discours incendiaires, d'après le susdit acte Il a subi son procès et a été condamné à trois mois de prison. Cet emprisonnement cause beaucoup d'émoi en Irlande.

—On annonce le prochain mariage de Mlle Marie Pecci, nièce du Souverain Pontife, avec le comte Michel Moroni, garde-noble du Pape.

Sa Sainteté Léon XIII a trois neveux : le premier, marié depuis plusieurs années, demeure à Carpinetti ; le second, le comte Camille, garde-noble, a épousé une Américaine, Mlle Bueno ; le troisième, le comte, Richard, est marié à la fille du comte Vincenti-Moreri de Rieti De ces deux nièces, l'ainée a épousé le marquis Canali de Rieti.

Le mariage de sa dernière nièce, Mlle Marie Pecci, aura lieu au mois de novembre.

Chronique Locale.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé 584 émigrant.

—Madame Carpentier a été nommée janitor de l'hôtel-de-ville.

—M. Fred Walker a acheté la cour à bois que MM. J R. Sutherland et Cie possédaient dans Saint-Boniface.

—Il parait que les quarante milles de chemin de fer de la Baie d'Hudson qui ont été construits l'automne dernier seront mis incessamment en opération.

—Comme on peut le voir par la correspondance de M le Président, le bazar, de l'hopital commencera lundi le 24 octobre prochain pour se continuer une semaine durant.

—A la cour de police de Winnipeg, mardi, le lieut col Houghton et un de ses amis, le Dr Ashdown, de London, Ang., ont été condamnés à payer chacun $10.00 d'amende et les frais pour avoir chassé le dimanche. C'est un bon avis pour tous les chasseurs. La loi défend de chasser le dimenche.

—Les personnes qui auraient quelques objets à donner pour la table de rafraichissement au Bazar de l'hopital, sont priées de les remettre soit chez les Sœurs-Grises, à St. Boniface, ou chez Mesdames Lecomte à St. Boniface ou Madame Boivert à Winnipeg. On recevra avec reconnaissance d'ici au 20 octobre, des œufs, du beurre de la crème et toutes autres choses qui entrent dans la confection des gateaux, etc.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre-Jolys,

22 Septembre—Mardi, nous avons eu le bonheur d'avoir la visite de S. G. Mgr Fabre, archevêque de Montréal, accompagné de plusieurs membres du clergé Profitant de cette heureuse circonstance, M. le curé Jolys pria Sa Grandeur de vouloir bien ériger les stations du chemin de la croix. La cérémonie eut lieu dans la matinée d'hier après la célébration de la messe par M. le curé Fillion.

Après la cérémonie, M. L. G. LaBarre, au nom de tous ses co-paroissiens lut à Mgr la belle adresse qui suit :

A Sa Grandeur, Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal.

Monseigneur :—Interprète des paroissiens de Saint-Pierre, je me sens impuissant à dire le bonheur dont la visite de Votre Grandeur vient nous combler.

Lorsqu'il s'est agi de quitter jadis nos belles paroisses de la province de Québec, pour venir dans cette jeune province, chercher à assurer l'avenir de nos familles, plusieurs d'entre nous croyaient peut-être que les grandes et belles cérémonies de nos fêtes chrétiennes ne fussent plus pour eux qu'un souvenir.

Mais nous avons trouvé ici comme là-bas le culte catholique, la foi, la charité catholique, pour nous soutenir, nous encourager et élever nos cœurs vers la patrie céleste. Nous avons trouvé ici, comme là-bas un clergé zélé ayant à sa tête un grand Archevêque, pour nous continuer, comme nos évêques et nos prêtres de là bas, les avis salutaires, les enseignements élevés qui ont fait du peuple canadien, un peuple de foi et d'avenir. Et les belles fêtes religieuses dont nous aimions tant les splendeurs, nous les avons retrouvées ici, dans des temples moins beaux avec un éclat moins grand, mais avec leur même symbolisme touchant qui laisse dans nos âmes, comme un parfun, embaumant les jours de notre terrestre pélérinage, et dissipant les nuages qui parfois viennent assombrir le ciel de la vie.

Aujourd'hui, Monseigneur, votre visite nous rappelle tout ce que nous avons laissé dans la province de notre berceau, mais elle nous fait aussi tressaillir d'allégresse en nous prouvant l'intérêt que nos amis de là-bas portent à nos progrès.

Votre Grandeur, pour se reposer des fatigues inhérentes à sa charge pastorale, mue par l'anxiété que porte le père de famille à visiter ses enfants qui ont quité le toit paternel, a voulu constater, par elle-même, cette année, notre réussite dans ce pays nouveau.

Ah ! Monseigneur, il nous semble que le jeune arbrisseau, détaché du vieux tronc de l'arbre national et transplanté sur cette terre canadienne française par droit de découverte, va étendre ses rameaux avec une vigueur toute nouvelle.

La paroisse de Saint-Pierre, favorisée d'une manière spéciale aura le bonheur de conserver de votre visite un souvenir précieux.

Les stations que vous allez bénir, dons de nos concitoyens, livres vivants de la passion du Christ, nous rappelleront la sollicitude dont les cœurs de nos pères et de nos guides d'autrefois sont toujours rer plis pour nous.

Ces stations nous rappelleront votre visite et les religieux enseignements que des lèvres de Votre Grandeur, nous attendons avec avidité.

La réponse de Mgr Fabre fut remplie de sages conseils tous propres a assurer le bonheur de ceux qui les mettront en pratique.

Les stations du chemin de la croix sont des dons de diverses familles de la paroisse. Les noms des donateurs sont au bas des tableaux.

La Broquerie.

21 septembre.—M. Joseph Pion a 40,000 briques à vendre à des conditions faciles.

—Température magnifique pour la récolte. Les battages se font partout. La Broquerie a un magnifique moulin à battre dont M Louis Dubreuil est propriétaire. C'est un avantage et une grande amélioration pour notre jeune paroisse qui est très-encouragee par la bonne récolte qu'elle a cette année. Espérons que Dieu va nous continuer ses bénédictions à l'avenir. Le rendement est d'au moins 20 minots par minot. Preuve : M. Pion a semé 10 minots de blé qui lui ont donné 180½ bien comptés. Tout le monde est satisfait et gai de ce rendement. Nos patates peuvent défier celles de n'importe quel coin de la province.

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, and amendments thereto.

To any and all persons claiming an estate or interest in the following lands viz :—

North west quarter and north half of south west quarter of section thirteen (13), and north west quarter and west half of north east quarter of section thirty-three (33), in township four, range five east, of the principal meridian, and north half of south east quarter and south half of north east quarter of section twenty-eight (28), and those portions of legal subdivisions eleven (11) and fourteen (14), lying south and west of Rat River, in the said section twenty-eight (28), and that part of legal subdivision three (3), lying west and south of Rat River, in section thirty-three (33), all in township five, range four, east of the principal meridian (excepting such portion thereof as may on survey be found necessary for the right of way of the Public Road or Highway leading from St. Boniface to Emerson.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 25th day of October next, (A.D. 1887) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will alter the said date be issued to James Haggart, of the city of Winnipeg, Inspector, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 27th September A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.29.9.87.

SOUMISSIONS POUR BAIL DE TERRES A PATURAGE DANS LE DISTRICT D'ALBERTA.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour terres à paturages," seront reçues à ce bureau jusqu'au midi de lundi, le 17 octobre prochain pour un bail de 21 ans pour terres à paturages, du quart nord-est de la section 26, la moitié nord de la section 27, les sections 34, 35 et 36, township 8, rang 3, et la section 31, township 8, rang 2, à l'ouest du 4ème méridien, dans le district d'Alberta. Une copie des réglements du paturages et des conditions auxquels ces terres seront louées peuvent être obtenues à ce département ou aux bureaux des terres de la Puissance, à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.

Département de l'intérieur,
Ottawa, 17 sept. 1887.
2ins.29.9.87.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour fossé dans le township 2, rang 8 ouest," seront reçues a ce département jusqu'à midi vendredi, le 30 courant.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département.

Le gouvernement exigera de bonnes cautions pour garantir l'exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Député ministre des travaux publics.
Winnipeg, 20 septembre 1887.
2ins.22.9.87.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Villas au Pénitencier de Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 10 octobre prochain, pour de nouvelles villas au Pénitencier de Manitoba.

On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de M. Smith, du bureau des travaux publics, Winnipeg, après mardi, le 13 courant, et les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, et signées de leur signature actuelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté, egal à cinq pour cent" du montant qui est mentionné, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris. Il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 2 sept., 1887.
2ins.22.9.87.



Chemin de fer d'Oxford et New Glasgow.

SEC —ROUTE DE MINGO A LA VILLE DE PICTOU, EMBRANCHEMENT DE I. C. R.

Soumission pour Travaux de Construction.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le chemin de fer Oxford et New Glasgow," seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI MIDI, le 10 Octobre 1887, pour certains travaux de construction.

Les plans et devis seront ouverts pour examen au bureau de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement à Ottawa, et aussi au bureau du chemin de fer d'Oxford et New Glasgow à River John, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, le et après le 1er Octobre 1887, où on peut se procurer les spécifications générales et des formules de soumission sur demande.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite sur des formules imprimées et si elle ne renferme pas toutes les conditions requises.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 9 septembre 1887.
3ins.22.9.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à vendredi, le 4 novembre, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après contrats offerts pour quatre ans, aller et retour, entre

PHEASANT FORKS et WOLSELEY,

vid Lorlie, Chickney, Hill Farm et Ellisboro, à partir du premier janvier prochain. Distance calculée 39½ milles. Une soumission devra donner le prix pour un service bi-hebdomadaire et un autre pour un service hebdomadaire. Les soumissions doivent dire clairement de quelle place le soumissionnaire se propose de partir.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert, ainsi que des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste ci-haut mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 19 septembre 1887.
3ins.22 9.87.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des desordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., denotant la présence des affections ordinaires des organes sécreteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des temoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins special pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueili son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le temoignage de personnes dignes de foi demontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été gueris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'egaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliores, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recreation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87



APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Chemin de fer Canadien du Pacifique
DIVISION OUEST
SERVICE DES CONVOIS.
CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw 5 l	†7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw 14 a	†7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat 16 l	12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat 13 a	†1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary 19 l	12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary 12 a	11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2.	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.
jno.18.12,84.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT
De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.